



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Lot-et-Garonne



2^{ème} Division
Service Vie Scolaire

Affaire suivie par :
Marina Fornari

Téléphone
05.53.67.70.45

Fax
05.53.67.70.72

marina.fornari@ac-bordeaux.fr

23, rue Roland Goumy
47916 AGEN CEDEX 9

Agen, le 14 mars 2016

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeur(trice)s
des écoles publiques
S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale de circonscription

Mesdames et Messieurs les Directeur(trice)s
des écoles privées sous contrat
S/c Madame la directrice diocésaine de
l'enseignement catholique

Mesdames et Messieurs les conseiller(ère)s
pédagogiques arts visuels, musique, EPS

OBJET : financement par le conseil départemental de Lot-et-Garonne des projets mis en place au titre de la convention éducative dans les écoles du premier degré.

Le conseil départemental de Lot-et-Garonne m'informe d'une redéfinition de ses régimes d'aides.

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe le conduit, pour des raisons budgétaires contraintes, à recentrer ses actions sur ses compétences obligatoires en faveur des collèges.

De ce fait, il ne sera plus possible au conseil départemental de financer, dès la rentrée 2016, les projets mis en place au titre de la convention éducative dans les écoles du premier degré.

Toutefois, le département soutiendra les projets émanant des cycles 3, à condition qu'ils ne soient pas isolés et aient été élaborés avec les collèges concernés dans le cadre de la liaison CM1-CM2-6^{ème}.

Ces dispositions seront confirmées lors du vote du budget primitif le 31 mars 2016.

Je vous prie de bien vouloir informer les équipes enseignantes de vos écoles et vous remercie de votre précieuse collaboration, la convention éducative traduisant un partenariat fort entre nos services.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Pour le recteur, et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale

Dominique POGGIOLI